



République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

**Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un(e)  
Candidat(e) pour la formulation et l'élaboration du Dossier de subvention  
relatif au projet Swafy (Sciences With And For Youth).**

*TdRs\_Formulation\_SWAFY*

Lancés par Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique – ANPR –



Programme d'appui à  
l'Education, la MObilité, la Recherche et l'Innovation  
(EMORI) financé par l'Union Européenne dans le cadre du

## **1. Informations Générales**

La Tunisie connaît des mutations profondes et une dynamique politique, institutionnelle, économique, sociale et culturelle sans précédent depuis la révolution de janvier 2011. Dans ce contexte de changement, la jeunesse tunisienne constitue à la fois une opportunité, compte tenu de son poids démographique (les moins de 35 ans représentent 57% de la population totale), et un défi vu la complexité des aspirations légitimes de la jeunesse.

Le Cadre Unique d'Appui signé entre l'Union européenne (UE) et la Tunisie pour la période 2017-2020 relève que « le soutien à la jeunesse est reconnu par toutes les interlocutrices et tous les interlocuteurs comme un enjeu transversal majeur ». Dans son article 8, la Constitution tunisienne de 2014 retient que « l'Etat veille à assurer aux jeunes les conditions nécessaires au développement de leurs capacités, de leur prise des responsabilités et à élargir et généraliser leur participation à l'essor social, économique, culturel et politique ». Le Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 fixe, dans ses cinq axes d'intervention, les objectifs en matière d'inclusion politique, économique et sociale, notamment des jeunes. Enfin, s'agissant d'une problématique transversale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a initié, en 2016, un Dialogue national sur la Jeunesse visant à définir une Stratégie plurisectorielle en faveur de la jeunesse autour de 5 axes : (i) développer le sens de la citoyenneté, (ii) améliorer les aptitudes et les soft-skills, (iii) développer les capacités d'innovation, (iv) réorienter le modèle de réussite, et (v) autonomiser les jeunes.

D'autres services, tel le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, préparent leur stratégie sectorielle permettant d'intégrer une dimension 'jeunesse'. En décembre 2016, l'UE et la Tunisie ont annoncé le lancement du Partenariat UE-Tunisie dédié à la jeunesse.

Dans ce cadre, l'UE et la Tunisie ont signé le 03/06/2019 une convention de financement (ENI/2018/041-142) pour un programme de soutien appelé "Programme d'appui à la jeunesse en Tunisie -EU4YOUTH".

Les domaines d'appui prioritaires proposés par ce programme visent à promouvoir une approche multisectorielle et territoriale du développement local en faveur de : (i) l'inclusion économique des jeunes tunisien(ne)s - chômeurs ou en situation de fragilité - par l'amélioration de leur employabilité, et la promotion de l'emploi et de l'entreprenariat notamment dans des filières innovantes, à haute intensité de main d'œuvre ou à haute valeur ajoutée ; (ii) l'inclusion des jeunes hommes et femmes à la vie publique par des activités associatives et communautaires dans des domaines tels que les arts, la culture et les sports, prenant en compte les différentes formes d'exclusion. L'exécution de projets portés par les organismes de la société civile contribuera à créer une dynamique économique et sociale dans les régions ciblées et à lutter contre toutes les discriminations, notamment de genre; (iii) l'inclusion de la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques nationales et

locales par le renforcement des capacités des autorités à définir leur politique et leurs stratégies concertées et cohérentes de développement du secteur de la jeunesse. Au niveau local par le renforcement des capacités des structures et des instances locales et des acteurs de la société civile, communautés et secteur privé pour interagir d'une manière efficace dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement local intégrant la jeunesse moyennant la mise en place de mécanismes de gouvernance locale appropriés.

Ce programme englobe un projet appelé SWAFY (Sciences With And For Youth) visant à renforcer le lien et l'impact de la science vis-à-vis de la jeunesse. Ce projet a pour objectif d'atteindre le résultat R1.5 d-u programme EU4Youth à savoir:

**"R1.5 – Des mesures pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes sont mises en place à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux post doctorants"**

Ce résultat se traduira sur terrain par trois composantes tournant autour de la médiation scientifique auprès des jeunes et la valorisation des résultats de la recherche:

1. Contribuer au système MOBIDOC (Post-Doc), un dispositif initialement conçu sous le projet UE PASRI pour mener des activités de recherche appliquée dans les entreprises. Le dispositif prend en charge des post doctorants pour une durée entre 12 et 24 mois au sein d'une entreprise ou organisme de production, afin de les encourager à développer des capacités propres de R&D et d'innovation, et stimuler l'employabilité des jeunes chercheurs et l'entrepreneuriat ;
2. Rapprocher la jeunesse de la science et renforcer l'esprit de créativité et d'entrepreneuriat chez les jeunes;
3. Instaurer plus de proximité entre la science et la jeunesse à travers le lancement d'un débat national traitant de cette relation.

Les présents termes de référence rentrent dans le cadre de SWAFY et vise la formulation détaillé de ce projet.

### **1.1. Parties prenantes**

- **L'ANPR** : C'est à elle qu'il revient d'en exprimer les attentes consolidées des futurs bénéficiaires, d'en définir le périmètre et les objectifs et d'en valider les livrables de cette consultation.

#### **Autres parties prenantes**

- D'autres Directions Générales et entités sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), telles que l'UGPO H2020 ou la Direction Générale des Affaires Estudiantines, ainsi que d'autres ministères et acteurs de la société civile peuvent être sollicités selon les besoins, au titre de leurs rôles et responsabilités dans les actions à lancer sous Swafy.

- La Délégation de l'Union Européenne à Tunis (DUE): l'entité responsable de covalider, avec l'ANPR, les livrables de la présente mission.
- La liste des parties prenantes à consulter est à valider au démarrage de la mission.

## **2. Description des Prestations**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif de cette consultation est la préparation du Dossier de subvention, selon les procédures et normes européennes, pour la contractualisation et le suivi du projet Swafy.

### **2.2. Services demandés**

La présente mission se déroulera en 2 phases:

**Phase I :** Elle correspond à une étape d'analyse et d'identification des besoins détaillée comme suit :

- Organisation de réunions et d'entretiens avec toutes les parties prenantes clés pour ce projet
- Analyse du contexte local en lien avec la jeunesse et la science
- Analyse et identification des parties prenantes clés dans ce domaine
- Analyse et identification des besoins des parties prenantes.
- Analyse des principaux risques et des solutions correspondantes.
- Validation des principaux besoins d'appui nécessaires pour renforcer le lien entre la science et la jeunesse.
- Vérification de la complémentarité et des possibilités de synergies avec des projets éventuels en phase de mise en œuvre ou d'identification dans le cadre de la coopération internationale avec les partenaires de la Tunisie (BEI, Coopération allemande, Coopération française, ...).
- Analyse des scénarios de mise en œuvre possibles.

**Phase II :** Elle consiste en une mission de formulation et de rédaction, couvrant essentiellement les actions suivantes :

- Proposition d'une séquence adéquate d'actions à réaliser, notamment en relation avec le déroulement des autres programmes et initiatives en cours dans ce domaine dans le pays.
- Etablissement du cadre logique d'appui pour ce projet
- Estimation financière des principales actions et composantes du cadre logique élaboré.
- Rédaction d'un projet de contrat de subvention, avec tous ses annexes, composé de tous les éléments nécessaires à ce type d'action selon les procédures européennes.

### **2.3. Résultats à atteindre**

Les deux (02) principaux livrables attendus dans le cadre de cette mission sont :

- Le rapport de démarrage de la mission: à livrer quatre (04) jours après le démarrage de la mission ;
- Le dossier de subvention: à livrer 10 jours max après la fin de la mission (délais de validation non comptabilisés).

### **2.4. Langue du contrat spécifique**

La langue de travail sera le français. Tous les livrables devront être soumis en langue française. Les correspondances se feront en français également.

### **2.5. Sous-traitance**

Les contrats de sous-traitance ne sont pas autorisés.

Le candidat doit réaliser a mission avec ses propres soins.

## **3. Profil demandé du candidat**

Le candidat peut être une personne physique (consultant) ou une personne morale (cabinet de conseil ou bureau d'étude)

### **3.1. Nombre de candidat**

Pour la réalisation de cette mission, une seule personne requise.

La mission nécessitera quarante (40) HJ d'intervention pour la rédaction des documents et rapports requis ainsi que les réunions et les entretiens prévus.

Cette charge de travail est répartie, à titre indicatif, comme suit (Cf. à 2.2) :

	<b>Phase</b>	<b>Charge de travail HJ</b>
1	Phase I : Analyse et identification des besoins	20
2	Phase II : Rédaction du DAO	20
	<b>Total HJ</b>	<b>40</b>

**NB: une éventuelle extension de la présente mission pourra avoir lieu pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet Swafy. Cette extension sera étudiée sur la base du taux de satisfaction vis-à-vis de la prestation assurée par le candidat. Si accordée, cette extension fera l'objet d'un complément de termes de références avec une nouvelle estimation de la charge de travail et sera officialisée via un avenant au contrat en cours.**

### **3.2. Profil demandé**

Le candidat doit avoir au moins le profil suivant :

#### Qualifications et compétences

- Diplôme d'enseignement supérieur de niveau master ou équivalent ;
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, PowerPoint).

#### Expérience requise et considérée comme indispensable

- Un minimum de 5 ans d'expérience dans des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Expérience démontrée dans la formulation de projets/programmes de coopération internationale
- Expérience dans l'animation de réunions et d'ateliers d'identification et de formulation de besoins des parties prenantes.
- Une bonne connaissance du secteur de la recherche et de la science en Tunisie.
- Une maîtrise approuvée des procédures et des modalités d'intervention de l'Union Européenne (UE) telles qu'inscrites dans le PRAG.

NB : Les personnes morales doivent désigner la personne physique chargée de cette mission. Dans ce cas la conformité aux exigences des présents TdRs sera analysée sur la base du CV de la personne physique désignée.

### **4. Lieu et durée**

#### **4.1. Période de démarrage**

Le démarrage de cette mission est prévu pour le 15 Octobre 2019. La date précise est à confirmer par l'ANPR.

#### **4.2. Echéance ou durée prévue**

La durée prévue de la mission est de trois (03) mois calendaires incluant la production des livrables.

#### **4.3. Lieu de la prestation**

La mission aura lieu essentiellement à Tunis. Des déplacements en dehors de Tunis sont à prévoir, en fonction des besoins de la mission.

## **5. Rapports et Livrables**

Les livrables attendus auront les caractéristiques suivantes :

### **5.1. Contenu**

1. Rapport de démarrage (maximum 10 pages):
  - 1.1. Plan de travail et chronologie de réalisation de la mission ;
  - 1.2. Un descriptif de méthodologie
  
2. Le dossier du contrat de subvention devrait contenir les éléments suivants :
  - 2.1. Le schéma de répartition des rôles: vu la diversité des actions, ce schéma devient indispensable pour définir "qui fait quoi" et "qui responsable" de quoi entre les parties prenantes impliquées pour chaque composante du projet Swafy.
  - 2.2. Les modalités de mise en œuvre et de suivi des composantes
  - 2.3. Le contrat:
    - 2.3.1. Les conditions particulières
    - 2.3.2. Annexe I : Description de l'action (y compris du cadre logique du projet)
    - 2.3.3. Annexe II : Conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne
    - 2.3.4. Annexe III : Budget de l'action
    - 2.3.5. Annexe IV : Procédures de passation de marchés
    - 2.3.6. Annexe V : Modèle de demande de paiement et fiche d'identification financière
    - 2.3.7. Annexe VI : Modèle de rapport narratif et financier
    - 2.3.8. Annexe VII : Termes de référence pour une vérification des dépenses d'un contrat de subvention conclu dans le cadre des actions extérieures de l'UE et modèle de rapport de constatations

Les annexes à élaborer doivent être conformes aux templates des procédures européennes et contenir, à titre indicatif pour l'annexe I, les éléments suivants :

1. INFORMATIONS GENERALES
2. L'ACTION
  - 2.1. Contexte de l'action
  - 2.2. Contexte général
  - 2.3. Contexte spécifique
  - 2.4. Objectifs de l'action
  - 2.5. Description de l'action
  - 2.6. Schéma de pilotage de l'action
  - 2.7. Résultats attendus
  - 2.8. Implémentation
  - 2.9. Activités

3. METHODOLOGIE
  - 3.1. Méthodes de mise en œuvre choisies
  - 3.2. Procédures de suivi et d'évaluation
  - 3.3. Participation et rôle des différents acteurs et parties prenantes
  - 3.4. Equipe proposée pour la mise en œuvre de l'action
  - 3.5. Visibilité de l'action
4. PLAN D'ACTION INDICATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION
5. DURABILITE DE L'ACTION
  - 5.1. Impacts attendus de l'action
  - 5.2. Analyse des risques
6. CADRE LOGIQUE
7. BUDGET DE L'ACTION
8. LE DEMANDEUR CHEF DE FILE
  - 8.1. Identité
  - 8.2. Profil
  - 8.3. Catégorie
  - 8.4. Secteur(s)
  - 8.5. Groupe(s) cible(s)
  - 8.6. Capacité à gérer et à exécuter les actions
  - 8.7. Expérience par secteur
  - 8.8. Expérience par zone géographique
  - 8.9. Ressources

Chaque élément de cette structure devra être suffisamment clair pour éviter toute éventuelle ambiguïté lors de la signature du contrat et du lancement du projet.

Une attention particulière à donner à la section 2.6 (Schéma de pilotage de l'action) et la section 6 (Cadre logique).

### **5.2. Calendrier de remise des rapports et des observations**

Les rapports et livrables suivront le calendrier indicatif suivant :

- Le rapport de démarrage :
  - Le rapport de démarrage de la mission incluant un calendrier détaillé des différentes étapes à suivre lors de sa mission est à fournir quatre (04) jours après le démarrage de la mission.
  - L'ANPR aura droit à deux (02) jours pour émettre ses éventuels commentaires ou demandes de compléments d'information.
  - Une version finale tenant compte des éventuels commentaires ou demandes de compléments d'information doit être livrée deux (02) jours après réception des commentaires.
- Le dossier du contrat de subvention:
  - Le candidat doit livrer le dossier du contrat de subvention dix (10) jours max après la fin de la mission.

- L'ANPR doit fournir ses éventuels commentaires ou demandes de compléments d'information dans un délai de dix (10) jours à partir de la date de livraison.
- Le/la Candidat(e) doit intégrer les modifications demandées et/ou répondre aux compléments d'information dans un délai de cinq (05) jours à partir de la date de réception des commentaires.

### **5.3. Nombre d'exemplaires du rapport**

Le document final du dossier du contrat de subvention devra être transmis en version papier par le/la Candidat(e) à l'ANPR, en deux (02) exemplaires, et en version électronique.

### **6. Dépenses accessoires**

Le contrat est un contrat à prix forfaitaire.

### **7. Suivi et évaluation**

Le suivi de cette mission sera assuré par l'ANPR et la DUE. Les indicateurs quantitatifs d'évaluation consistent dans la réalisation et l'approbation des résultats/livrables demandés dans le cadre de cette mission.

### **8. Modalité de dépôt et délai de soumission**

Les dossiers de soumission doivent être déposés directement au bureau d'ordre de l'ANPR et ce, à l'adresse suivante :

**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique**

**6 Rue Ibn El Jazzar – Lafayette – 1002 Tunis(Bureau d'Ordre -1<sup>er</sup> étage)**

Ils doivent être soumis sous plis fermés indiquant uniquement la phrase suivante « Offre TdRs formulation swafy ».

Toute autre indication manifeste sur le plis fermé entraîne le refus de l'offre.

La date limite de dépôt est le **7 Octobre 2019**, tout au-delà de cette date toute demande déposée est jugée non recevable.

### **9. Contenu de l'offre**

- Le CV du candidat
- Toute pièce justifiant les informations mentionnées dans le CV ;
- Une offre financière ;
- Un planning pour l'exécution des travaux contenus dans cette consultation.

NB : pour les personnes morales il est indispensable de présenter la société c.à.d. forme juridique, représentant légal, justificatif sur l'état fiscal en règle avec la recette des finances, expérience demandée et le CV de la personne qui sera chargé de la mission.

## **10. Critères de sélection des offres**

### **10.1 Critères formels**

- Délai
- Recevabilité de la demande sous plis fermé
- Documents obligatoires à défaut de refus 1 et 2 et 3.

### **10.2 critères fondamentaux**

- Conformité du plan de travail (conformité aux présents TdRs, compréhension du mandat, adéquation du planning proposé aux TdRs) ;
- Qualifications et compétences du candidat
- Justificatifs présentés ;
- Disponibilité pendant la période du contrat.

## **11. Validité des offres**

La validité des offres proposées par les soumissionnaires est de quarante-cinq (45) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

## **12. Pondération**

Les dossiers qui ont répondu aux critères formels seront évalués en fonction de l'attribution d'une note comme suit :

**20 points** : qualification et compétences

**80 points** : plan d'action, méthodologie et expérience

Le total des deux notes sera attribué à chaque candidat et par la suite ces derniers seront classés par ordre croissant.

Un plafond technique de **80 points** est exigé.

Le candidat sera retenu sur la base de son offre financière c.à.d. moins disant.